

REGLEMENT : TRAILS & MARCHES « LES SENTIERS D'ALLONNE »

SAMEDI 24 OCTOBRE 2026

12ème édition organisée par l'association « Les Sentiers d'Allonne ».

L'inscription à la manifestation « Les Sentiers d'Allonne » implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A/ TRAILS-MARCHES :

Les TRAILS sont ouverts à tous, licenciés ou non licenciés. Age minimum 16 ans. Parcours en boucles avec classement à la place. Village-départ à la mairie de la commune des Moitiers d'Allonne (50- Manche).

Départs :

Départ 10h00 : Marche à allure libre 15km

Départ 10h15 : Marche à allure libre 7km

Départ 13h00 : Trail 30km (à partir de 20 ans) 2 boucles 15km et 4km côté bocage et 1 boucle 11 km côté mer

Départ 14h25 : Trail 15km (à partir de 16 ans) 1 boucle de 11km côté mer et 1 boucle 4km côté terre

Départ 14h35 : Trail 7km (à partir de 16 ans) 1 boucle côté bocage

Remise des récompenses à partir de 17h00

Fin de la manifestation vers 18h30

Logistique :

Des parkings seront mis à disposition des participants.

Signalisation :

Bénévoles-Signaleurs-ouvreurs-serre-files, fléchage au sol et sur piquets, rubalise.

Communes traversées :

Les Moitiers d'Allonne, Sortosville en Beaumont, Sénoville.

Nos amis les chiens ne sont pas acceptés sur les parcours à l'exception des chiens guides de personnes déficientes visuelles.

B/ INSCRIPTIONS / SECURITE / ENVIRONNEMENT

Tarifs : 7€ par personne pour les trails

6€ par personne pour les marches

1€ par participant sera reversé à l'association Coeur et Cancer.

Trails : Inscriptions **uniquement en ligne** jusqu'au **23 octobre 2026 15h00:**

- sur le portail <http://www.normandiecouseapied.com>

- via notre site internet <http://www.lessentiersdallonne.fr>

Pas d'inscription sur place pour les trails

Marches : Inscriptions **en ligne** jusqu'au **23 octobre 2026 15h00** ou **sur place** le samedi 24 octobre 2026 de 9h à 9h45 sous le préau de l'école.

Limitation des inscriptions selon le nombre de dossards attribués chronologiquement comme suit :

Trails : 200 sur 30km, 250 sur 15km, 150 sur 7km.

Pour les mineurs autorisation parentale obligatoire.

Horaires et lieux de retrait des dossards :

Sous le préau de l'école Samedi 24 octobre 2026 de 9h00 à 14h00.

Ravitaillement :

Postes de ravitaillement solides au km 4,12,16(liquide), 23, 25 (liquide) sur le 30km, au km 1(liquide), 8, 10(liquide) sur le 15km , au km 4 sur le 7km. Ravitaillement pour tous à l'arrivée.

Les coureurs devront se munir de leur propre gobelet.

Accompagnateur :

Aucun accompagnateur (véhicule, vélo, chien) non accrédité ne sera autorisé sur le parcours.

Sécurité & assistance :

Une ambulance sera présente en liaison avec les sapeurs pompiers de Barneville-Carteret ainsi qu'un médecin.

N° de portable de secours : **07 86 10 22 94**

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement où un membre de l'organisation invalidera les dossards. En cas de blessure ou malaise ou défaillance le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route. L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Aucune inscription enregistrée ne sera remboursée sauf cas de force majeure provoquant l'annulation de la course.

Assurances :

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel de Barneville-Carteret.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de bris, de perte ou de vol d'objets ou d'équipement, d'accident ou défaillance provoqués par le mauvais état du matériel ou de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisation.

Il appartient à chaque participant de prévoir une « assurance individuelle » pour tout dommage matériel, corporel et/ou immatériel dont la responsabilité n'incomberait pas à l'organisateur.

Récompenses :

Récompenses selon classement scratch aux trois premiers hommes et trois premières femmes.

Droit d'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Résultats :

Les résultats seront disponibles dans les jours suivants la manifestation sur notre site internet et celui de Normandie Course à Pied. Classement à la place provisoire à la fin de la manifestation.

C/ REGLES SPECIFIQUES AUX TRAILS

Article 1. Conditions de participation :

Épreuves en individuel :

30km : 20 ans dans l'année

15km : 16 ans dans l'année

7km : 16 ans dans l'année

De part la nature des chemins empruntés, cette manifestation n'est pas ouverte à la catégorie handisport.

Article 2. Briefings :

30km : Briefing d'avant course à 12h45

7km, 15km : Briefing d'avant course à 14h00

Article 3. Sécurité - Consignes de course :

Lorsque les parcours empruntent des routes ouvertes à la circulation, les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les recommandations de l'organisation.

Les participants doivent respecter les autres usagers (agriculteurs, éleveurs, randonneurs, cavaliers, animaux...).

Tout participant surpris à jeter des débris dans la nature ou à dégrader l'environnement durant la manifestation sera mis hors course immédiatement.

Le passage par l'arrivée est obligatoire même en cas d'abandon.

Le dossard doit être visible pendant toute l'épreuve et positionné devant (torse) pendant toute la manifestation. Le dossard ne doit être, ni plié, ni déchiré, ni découpé.

Signaler aux bénévoles les plus proches tout accident ou toute détresse dont vous êtes témoins.

Tout concurrent qui ne respecterait pas le tracé sera immédiatement disqualifié.

L'assistance individuelle est formellement interdite.

Article 4. Classement – Réclamations - Récompenses :

Classement :

Un classement provisoire à la place sera établi en fin de manifestation sur les 3 trails. Après vérification, le classement définitif sera publié sur le site internet de l'organisateur dans les trois jours suivants : <http://www.lessentiersdallonne.fr> et sur celui de Normandie Course à Pied : <http://www.normandiecouseapied.com>.

Réclamations :

Les réclamations devront être déposées par le participant auprès de l'organisation, au maximum 30 minutes après la fin de l'épreuve. Le participant est le seul interlocuteur auprès du responsable de l'organisation qui sera seule qualifiée pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les signaleurs et les bénévoles sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc de faire modifier le classement.

Récompenses :

Trails 30km / 15km / 7km :

Plateau de fruits de mer avec Homard aux premiers H et F du classement «scratch».

Tourteaux accompagnés aux deuxièmes H et F du classement "scratch".

Bulots aux troisièmes H et F du classement « scratch ».

La remise des récompenses aura lieu à partir de 17H00. La présence des nominés est obligatoire. Aucun lot ne sera remis à une tierce personne.

Article 5. Acceptation du règlement :

Le simple fait de s'engager sur la manifestation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment si nécessaire par l'organisateur jusqu'à la date des épreuves. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site « Les Sentiers d'Allonne » et sera affichée le jour de l'épreuve.

Article 6. CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom et prénom.

Ce règlement peut être modifié à tout moment par l'organisateur si des mesures sanitaires ou exigences légales venaient à l'imposer.